

EVALUATION

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Les questions stratégiques :

- **L'Agenda 21 intègre-t-il une démarche globale face aux changements climatiques ?**

OUI : Une démarche globale de gestion de l'énergie a été mise en place. Elle s'articule autour de 5 axes – la gestion durable de la consommation d'électricité, la gestion durable des modes de chauffe des bâtiments communaux, la stratégie de sensibilisation de la population aux économies d'énergie, la promotion des modes de déplacement alternatifs et la rationalisation de la gestion des déchets.

- **L'Agenda 21 permet-il une mobilisation des parties prenantes autour des objectifs en matière de climat ?**

OUI : Une mobilisation des acteurs a été mise en place. Elle découle naturellement de la stratégie de sensibilisation s'appuyant sur divers outils d'animation et de communication et divers partenariats extérieurs à l'instar du SIRTOM de la Région de Brive.

- **Les politiques et actions menées par la collectivité ont-elles toutes été mises en cohérence avec les objectifs en termes de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques ?**

OUI : La démarche globale mise en place induit nécessairement une mise en cohérence des politiques et actions de la collectivité, ne serait-ce qu'au regard des programmes d'investissement et de la planification.

- **La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?**

OUI : Réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments communaux, travaux d'isolation, changement des menuiseries, changement des chaudières, utilisation de lampes à led et extinction sur le réseau d'éclairage public, intégration de critères environnementaux dans la commande publique notamment pour le marché de chauffage et le marché de voirie...

POINTS FORTS

- Indicateur n° 1 : Maîtrise de la consommation d'énergie

○ **Réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments communaux**

○ **Gestion durable de la consommation d'électricité** : mise en place du dispositif Dialège et de tableaux de bord pour l'étude de la consommation d'électricité de la collectivité, extinction des appareils électriques la nuit et le week-end, mise en place de leds sur le réseau d'éclairage public, extinction dans les villages et le lotissement de minuit à six heures, installation d'une minuterie dans la salle de musique.

○ **Gestion durable du mode de chauffe des bâtiments publics** : existence de programmeurs, changement des menuiseries dans divers bâtiments communaux (Ecole, Mairie, Salle des aînés), isolation des combles de la Mairie, changement des chaudières de divers bâtiments communaux (passage de chaudières fuel à chaudières gaz à condensation moins émettrices de CO₂ à l'Ecole, à la Mairie, à la Salle des Fêtes et à La Poste), intégration de critères environnementaux dans le marché de chauffage.

○ **Stratégie de sensibilisation de la population aux économies d'énergie** : participation à la Semaine du Développement durable, mise en place de projets autour des économies d'énergie à l'école, à l'ALSH, à la crèche, à l'EHPAD..., mise en place d'un plan de communication autour des économies d'énergie (articles de journaux, articles dans le bulletin municipal, création de pages dédiées sur le site internet et la borne tactile multimédia...

○ **Promotion des modes de déplacement alternatifs** : sentiers de randonnée sur le territoire entretenus et balisés par la commune, mise en place d'un service de transport des personnes âgées des villages isolés vers le bourg une fois par semaine, mise en place d'un service de transport en commun à la demande par le Conseil Général, aménagement d'une aire de co-voiturage par le Conseil Général, mise en place d'un service de mise en relation des personnes souhaitant effectuer du co-voiturage par la commune, mise en place de parkings à vélos à l'école et place de la Mairie, création d'un pédibus à l'école, aménagement d'une aire de jeux et de stationnement à l'école maternelle avec l'aménagement de sentiers permettant de rendre accessible l'ensemble du groupe scolaire tout en sécurisant les déplacements piétonniers, soutien au passage du permis piétons des élèves, installation de radars pédagogiques...

○ **Rationalisation de la gestion des déchets avec pour objectif la réduction des tonnages et donc des masses incinérées** : politique de Développement durable du SIRTOM de la Région de Brive avec la mise en place de la Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui s'est accompagnée de la conteneurisation de son territoire, de l'organisation d'un collecte du tri sélectif en porte à porte, du redéploiement des points d'apport volontaire et de la mise à disposition de composteurs ; la commune a également mis en place des dispositifs à son échelle tels que le tri sélectif dans les cimetières ou la collecte de déchets spéciaux en Mairie, l'intégration de critères environnementaux dans le marché de voirie pour le traitement des déchets...

- Indicateur n° 2 : Production énergétique

○ **Recours aux énergies renouvelables : panneaux solaires au camping municipal**

A noter : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Donzenac a intégré la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Elle est donc associée aux diverses actions menées en faveur de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère (défi familles à énergie positive, aides financières pour un habitat durable et de qualité, élaboration du SCOT clairement positionné en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la production de gaz à effet de serre...).

PISTES D'AMELIORATION

Rationaliser de l'utilisation des énergies fossiles par la commune

Poursuivre les économies d'énergie sur les bâtiments communaux (isolation, modes de chauffe, pose de minuterics, de systèmes économisateurs d'eau...)

Réaliser une campagne de mesure des températures intérieures sur l'ensemble du bâti communal afin de réajuster les programmations de chauffe (voir avec ELYO, entreprise titulaire du marché de chauffage des bâtiments communaux)

Projet d'inscription d'un sentier de randonnée au PDIPR (La Rochette) ?

Poursuivre les actions en faveur des modes de déplacements alternatifs avec notamment l'acquisition de véhicules communaux propres et l'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques place Martin Principaud (réfléchir à un groupement de commande avec les communes ayant un projet similaire)

Mise en cohérence du PLU avec le SCOT du Bassin de Brive

EVALUATION

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Les questions stratégiques :

- **L'Agenda 21 permet-il d'enrichir et de partager la connaissance de la biodiversité du territoire ?**

OUI : La commune est couverte par le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Bassin de Brive approuvé en décembre 2012. Ce document de planification a opté pour des mesures fortes en matière de protection des milieux naturels puisqu'il identifie, via un schéma des espaces naturels, les sites à préserver de toute urbanisation en raison du fort intérêt patrimonial des habitats, des espèces végétales et des espèces animales qu'ils accueillent mais aussi les sites dont l'intérêt écologique autorise la mixité des usages. Il s'inscrit en outre dans une politique de valorisation touristique des sites naturels remarquables participant à la sensibilisation du public au problème de dégradation du milieu et aux bonnes pratiques à adopter. Les opérations d'ouverture au public des sites naturels sont désormais subordonnées au respect de leur sensibilité écologique, afin d'éviter tout risque de dégradation des milieux ou de dérangement des espèces. Une procédure de mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU) avec le SCOT est en cours. Ces deux outils de planification ont permis d'identifier, de cartographier et d'analyser les zones agricoles, forestières et naturelles de la commune

- **L'Agenda 21 favorise-t-il une stratégie de préservation et de gestion durable des ressources naturelles et paysagères du territoire ?**

OUI : Le SCOT dit « Grenelle » a mis en place une stratégie de préservation et de gestion durable des ressources naturelles et paysagères du territoire. Ces mesures, ainsi que les orientations relatives à la lutte contre l'étalement urbain, auront de nombreuses incidences positives sur le patrimoine naturel : maintien de la biodiversité, lutte contre la fragmentation des milieux, protection des milieux aquatiques contre les pollutions, etc.

- **L'Agenda 21 permet-il de préserver et de développer la diversité de la nature ordinaire ?**

OUI : L'Agenda 21 a acté un certain nombre de partenariats avec des organismes extérieurs en charge de l'exploitation ou de l'entretien d'espaces naturels, verts, agricoles ou forestiers comme par exemple l'Office national des Forêts ou la Chambre d'Agriculture dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, mais aussi avec l'association locale pour la « Protection des Saulières » dont l'objet est la préservation et la promotion de la forêt. Le SCOT veille également à considérer l'ensemble des espaces naturels, notamment ceux qualifiés d'ordinaires, dans un souci de préservation la plus large possible.

- **L'Agenda 21 intègre-t-il une stratégie de prévention des risques, de lutte contre les nuisances et de maîtrise des pollutions ?**

OUI : L'Agenda 21 peut s'appuyer sur une stratégie de prévention des risques. La collectivité a élaboré son document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM), ainsi que son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Enfin, elle s'est dotée d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUEVRP).

- **L'agenda 21 permet-il de placer la préservation des ressources au cœur de l'ensemble des choix de développement et d'aménagement de la collectivité et de ses partenaires ?**

OUI : Le PLU et la transposition engagée des dispositions SCOT, à travers notamment leurs projets d'aménagement et de développement durable, ont défini des orientations que la collectivité se doit de respecter dans toutes ses prises de décision (connaissance et intégration des enjeux locaux de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières ; objectifs chiffrés de maîtrise de l'étalement de l'urbain ; réflexion prospective sur le développement du territoire en fonction des stocks de ressources disponibles). Ainsi et à titre d'exemple, le SCOT a mis en place des outils visant notamment à diminuer la consommation d'espace globale de l'ordre de 30 %. La logique de prise en compte des espaces à enjeux identifiés et des zones identifiées à risque se retrouve également dans le Plan de Prévention du Risque Inondation.

Enfin, la collectivité se fixe des objectifs de préservation des ressources et de protection de la biodiversité dans ses actions en matière d'énergie, de mobilité, de sport, d'éducation et de culture développés ci-dessous.

- **La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?**

OUI : Préservation des ressources énergétiques avec notamment une politique globale d'isolation et de changement des menuiseries des bâtiments communaux ; préservation de la ressource en eau avec des actions de sensibilisation et d'incitation de la population comme la mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie ou de paillis ; la promotion des modes de déplacement alternatifs (co-voiturage, pédibus...) ; la construction d'équipements sportifs peu énergivores ; le soutien apporté aux projets pédagogiques environnementaux de l'école ; l'organisation de conférence ou la projection de documentaires sur la préservation des milieux ; le soutien apporté à l'association environnementale pour la « Protection des Saulières » à l'occasion de la journée de nettoyage de la forêt ou encore pour la réalisation de son brillant documentaire sur l'histoire du maquis des Saulières et les chemins de la mémoire...

POINTS FORTS

- Indicateur 3 : Protection des milieux naturels, des paysages, de la flore et de la faune
 - **Le territoire de la Commune est désormais entièrement couvert par le Schéma des Espaces Naturels et des continuités à préserver** élaboré dans le cadre du SCOT et qui se veut une contribution aux trames écologiques de niveaux supérieurs.
 - **Quatre sites paysagers ont été identifiés comme particulièrement remarquables à Donzenac** : le bourg avec son clocher classé « Monument Historique », le village de La Rochette inscrit depuis le 25 février 1992, le village de Travassac célèbre pour ses ardoisières, et la forêt des Saulières dont l'intérêt écologique et paysager est unanimement reconnu. Ces sites ne représentent qu'une partie des qualités paysagères du territoire. Ces qualités sont cartographiées au sein du PLU et du SCOT.
 - **Recensement d'une partie de la faune effectué par la LPO** (rapaces, batraciens...)
 - **Soutien aux associations et à leurs partenariats avec des organismes spécialisés**
 - **Sensibilisation de la population** (participation à la Semaine du Développement durable, conférences, articles de presse, pages dédiées sur le site Internet et la borne tactile multimédia)
 - **Soutien aux projets pédagogiques environnementaux de l'Ecole, du Centre de Loisirs, de la Crèche et de l'EHPAD**
 - **Enfouissement des réseaux (Bourg, Travassac, Espeyrut...)**

- Indicateur 4 : Rationalisation de la consommation d'eau
 - **Gestion de l'eau potable** : alimentation et réserves suffisantes, qualité et pression satisfaisantes, protection de l'ensemble des captages et absence de canalisation en plomb sur le réseau d'eau public, signalisation de la non potabilité de l'eau au niveau des deux fontaines et du cimetière.
 - **Maîtrise de la consommation annuelle moyenne des bâtiments publics** : suivi des consommations, récupération des eaux pluviales, installation d'un circuit fermé sur la fontaine de la place du Marché, développement de la pose de systèmes économisateurs d'eau dans les lieux publics, mise en place d'un arrosage municipal exemplaire.
 - **Rétention des eaux de ruissellement sur l'A20** avec la présence de bassins de rétention des pluies d'orage et sur la zone d'Escudier (travaux réalisés par la commune).
 - **Gestion des cours d'eau** : entretien et aménagement des berges par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère, réfection de la passe à poissons sur Le Maumont et Le Clan par la Société de Pêche.
 - **Sensibilisation/Incitation de la population aux économies d'eau** : articles dans le bulletin municipal ; projets pédagogiques environnementaux à l'école, au centre de loisirs, à la crèche et à l'EHPAD ; création de pages dédiées sur le site Internet et sur la borne tactile multimédia ; participation à la Semaine du Développement durable ; mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie ; broyage et mise à disposition gracieuse de paillis.

- Indicateur 5 : Gestion des rejets

- **Zonage d'assainissement en place** avec zones d'assainissement collectif et individuel.
- **Achèvement des travaux du programme d'assainissement collectif** en 2015 avec l'extension du réseau au village de « La Rochette ».
- **Stations de traitement sur le territoire** ; bonne qualité des rejets.
- **Assainissement individuel** (quelques villages concernés, mise en place du SPANC).

A noter : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Donzenac a intégré la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui est désormais compétente en matière d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

- **Réduction de la pression phytosanitaire** exercée sur les espaces gérés par la collectivité (acquisition d'un désherbeur thermique, acquisition de 2 petits débroussailleurs électriques et d'une débroussailleuse anti-projections, 2 agents titulaires du certiphyto « applicateur »).
- **Création d'une zone de défense-incendie au village de Mazières** en coordination avec les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif.

- Indicateur 6 : Gestion des déchets

- **Mise en place d'une politique de gestion durable, rationalisée et renforcée des déchets au niveau du SIRTOM de la Région de Brive :** collecte des déchets 2 fois par semaine - 1 fois pour les ordures ménagères, 1 fois pour le tri sélectif - en porte à porte sur toute la commune ; conteneurisation de l'ensemble du territoire - 1 bac pour les ordures ménagères, 1 bac pour le tri - ; installation de colonnes enterrées et semi-enterrées ; redéploiement des points d'apport volontaire ; mise à disposition de composteurs, présence d'une déchèterie sur le territoire ... **dans le cadre de la mise en œuvre de la Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères** qui devrait être opérationnelle en 2015. Cette taxe vise à sensibiliser et responsabiliser les habitants sur le coût écologique et économique de la collecte et du traitement des déchets. L'idée est de détourner au maximum les déchets recyclables pour réserver l'incinération au strict nécessaire : les déchets ultimes.
- **Bonne gestion des déchets au niveau communal :** absence de décharge sauvage ; mise en place du tri sélectif dans les cimetières et d'une collecte de déchets spéciaux à la Mairie, ainsi qu'à l'école ; participation à l'opération « Les bouchons d'Amour » au restaurant scolaire ; recyclage du papier effectué par les agents de la Mairie ; acquisition d'un broyeur ; acquisition de composteurs pour le jardin pédagogique de l'école maternelle et pour les jardins familiaux mis en place par l'association « Familles Rurales » ; renforcement de la sensibilisation de la population au tri et au compostage (bulletin municipal, Agenda 21, participation à la semaine du Développement durable avec démonstration de compostage, réunions d'information, soutien aux projets des associations).

PISTES D'AMELIORATION

Réfléchir à la réalisation d'un recensement des espèces et des variétés locales sur le territoire communal et à l'édition d'un guide, d'un arboretum (en partenariat avec des organismes spécialisés et les associations)

Renforcer l'exemplarité de l'arrosage municipal

Objectif « zéro phyto »

Lancer une campagne d'incitation au désherbage citoyen

Lancer une campagne de sensibilisation relative à l'utilisation des chemins par les engins mécaniques (quads...) en particulier dans la forêt des Saulières

Poursuivre l'enfouissement des lignes aériennes sur l'ensemble du territoire communal

Réfléchir à la récupération des eaux de pluie pour le fonctionnement de WC publics

Promouvoir auprès de la Communauté d'Agglomération de Brive la réalisation d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement en demandant la coordination de cette étude avec les contraintes de mise aux normes des installations individuelles dans le cadre du SPANC

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Les questions stratégiques :

- **L'Agenda 21 intègre-t-il une stratégie d'amélioration de la qualité de vie vers un mode de vie durable pour tous ?**

OUI : Cette stratégie se situe au cœur même de l'Agenda 21, axé sur le concept de « Bien vivre Ensemble ». La politique communale s'efforce d'assurer un savant équilibre culturel, économique, environnemental et social visant à satisfaire les besoins de tous et dans tous les domaines, tout en préservant la capacité d'actions des générations futures. L'action locale est animée par la volonté de permettre aux familles et aux individus de s'épanouir dans un cadre rassurant et innovant en garantissant à tous l'accès aux services essentiels au public. Le rôle d'échelon de proximité se ressent d'autant plus dans une collectivité rurale comme la nôtre..

Les objectifs associés à cette stratégie sont :

- *Garantir le meilleur accès à l'éducation afin de compenser les inégalités des chances,*
- *Développer l'attractivité du territoire et soutenir les acteurs locaux,*
- *Accompagner les publics fragiles et les personnes en difficultés,*
- *Garantir à tous l'accès aux services de santé,*
- *Garantir à tous l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.*

- **L'Agenda 21 intègre-t-il une stratégie d'éducation au Développement durable pour tous et à tous les âges de la vie, et permet-il aux habitants de s'approprier le Développement durable au quotidien ?**

OUI : Cette stratégie se situe au cœur même de l'Agenda 21, élaboré selon la méthode dite des « petits pas ». Depuis 1995, la commune n'a cessé d'œuvrer en faveur du Développement durable, agissant « petits pas par petits pas ». Puis, elle a décidé de structurer son action en élaborant son Agenda 21 autour d'un projet global : le « Bien Vivre Ensemble ». Ce projet a toujours été présent dans ses actions, il s'agissait simplement d'en relier les composantes. Et, dans sa mise en œuvre, la collectivité a poursuivi la démarche rationnelle qui a toujours été la sienne, motivée par la volonté d'impliquer la population dans toutes les décisions intéressant la vie locale, et ce par de nombreux moyens (affichage, courriers d'informations, réunions publiques, appels à participation, site Internet, borne tactile multimédia, permanence des élus, articles de journaux...) jusqu'à la mise en place d'une politique de proximité (désignation de correspondants locaux, organisation de réunions publiques récurrentes...). L'objectif est de mobiliser la population et de la faire adhérer à un projet dans lequel elle puisse effectivement s'investir. Dès lors, la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 s'appuie sur la démarche fonctionnaliste : agir par des actions concrètes créant d'abord une solidarité de fait autour d'un projet simple mais ambitieux « in fine ».

- **L'agenda 21 permet-il l'accès à tous à la culture et au patrimoine local ?**

OUI : La commune met un point d'honneur à préserver son patrimoine, qu'il soit classé ou non. C'est ainsi qu'elle a obtenu les rubans du patrimoine pour la réhabilitation de la Maison du XIIIème par exemple et qu'elle procède régulièrement à la restauration de son petit patrimoine (puits, séchoir à châtaignes, oratoires...). Elle s'évertue également à proposer une offre culturelle de qualité à ses habitants et a la chance de pouvoir compter, dans cette optique, sur les associations locales œuvrant en faveur du rayonnement culturel.

- **Les politiques et actions menées par la collectivité et ses partenaires ont-elles toutes été mises en cohérence avec les objectifs d'épanouissement pour tous et d'adoption de modes de vie durables ?**

OUI : Ces objectifs sont le moteur des décisions prises par la collectivité et ses partenaires.

- **La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?**

OUI : Structuration d'un complexe scolaire et périscolaire au service des enfants et des familles ; mise en place d'un service enfance-jeunesse structuré ; aménagement d'un parc des sports et des loisirs en constante amélioration ; soutien au maintien et au développement de l'activité économique avec notamment la labellisation Village-Etape grâce à laquelle la commune bénéficie d'une signalisation dérogatoire sur l'autoroute A20 pour inciter les automobilistes à venir faire une halte et animer le commerce local ; politique d'accompagnement des seniors avec la mise en place d'actions visant à rompre leur isolement mais aussi à leur assurer un certain épanouissement (soutien à l'EHPAD, services de transport, cadeaux de fin d'année...) ; aide aux personnes en difficultés (soutien administratif, social et technique mais aussi alimentaire) ; mobilisation en faveur de la couverture du territoire en services de santé avec notamment l'élaboration d'un projet concerté pour la construction d'une maison médicale qui regroupe désormais 3 médecins, 2 dentistes, 1 cabinet d'infirmières, 2 kinésithérapeutes et 1 pédicure, implantés à proximité de la pharmacie ; soutien aux associations culturelles.

POINTS FORTS

- Indicateur 7 : La politique en faveur de l'enfance-jeunesse
 - **Ecoles maternelle et primaire** avec la création de 3 nouvelles salles de classe (travaux coordonnés avec la construction d'un nouvel ALSH)
 - **Installation de 5 tableaux blancs interactifs et d'une classe informatique mobile à l'école**
 - **Don à l'école d'un coffret de boîtiers de vote interactif**
 - **Distribution de chocolat chaud en hiver**
 - **Opération « Un fruit pour la récré »**
 - **Achat de goûters** pour les enfants mangeant au 2^{ème} service au restaurant scolaire
 - **Mise en place de divers ateliers dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires** + intégration des associations culturelles et sportives locales pour des stages d'initiation
 - **Soutien au projet musical de l'école**
 - **Création d'une aire de stationnement et de loisirs** (fronton multi-sports) **avec aménagement de sentiers piétonniers** reliant tous les bâtiments du domaine scolaire et périscolaire
 - **Système périscolaire complet** : restaurant scolaire, assistantes maternelles, création d'un relais assistantes maternelles, agrandissement du multi-accueil, construction d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (proposant également une garderie périscolaire)
 - **Soutien à l'association d'aide aux devoirs « Trait d'union »**

- Indicateur 8 : Sensibilisation de la jeunesse au Développement Durable :
 - **Sorties scolaires, interventions d'organismes spécialisés, expositions du travail des enfants**
 - **Participation de l'ALSH, du multi-accueil et l'Ecole à tous les évènements accès sur le Développement durable organisés par la commune**
 - **Participation de l'ALSH, du multi-accueil et de l'Ecole à la semaine du Développement durable**
 - **Création d'une journée « Développement durable » à l'ALSH**
 - **Projets éco citoyens à l'école primaire**
 - **Fleurissement de l'école et de ses abords**
 - **Création d'un jardin pédagogique à la maternelle**

- Indicateur 9 : La politique en faveur des personnes âgées
 - **Mise en place d'une politique de Développement durable au sein de l'EHPAD**
 - **Participation de l'EHPAD à tous les événements accés sur le Développement durable organisés par la commune**
 - **Participation de l'EHPAD à la semaine du Développement durable**
 - **Intervention de la bibliothécaire à l'EHPAD et de l'animatrice de l'espace public** dans le cadre de la mise en place d'un cyber café
 - **Soutien à la politique d'ouverture de l'EHPAD sur l'extérieur** : service de transport des personnes âgées pour les ateliers mémoire et motricité ; soutien financier pour la réalisation d'une aire zen sensorielle, ainsi que pour le banquet de fin d'année... Tous ces services sont accessibles aux donzenacoises et donzenacois âgés de plus de 60 ans.
 - **Service de transport des personnes âgées isolées** dans les villages vers le bourg
 - **Distribution de cadeaux de fin d'année** aux aînés
 - **Soutien à l'association des aînés « Le Cantou »**
 - **Soutien à l'opération « Les Voisineurs** portée par les Fédérations Régionale et Départementale « Familles Rurales ».
- Indicateur 10 : La politique en faveur des personnes handicapées
 - **Réalisation du Plan d'Accessibilité de la voirie et des espaces publics**
 - **Accessibilité des bâtiments publics** : mairie, ensemble des bâtiments du complexe scolaire et périscolaires avec l'installation d'un ascenseur et la création de sentiers piétonniers, bibliothèque, salles municipales...
 - **Places de parking** présentes et recensées au sein du guide pratique du stationnement
 - **Diverses commandes de fourniture auprès d'ateliers protégés**
 - **Respect de la législation sur l'emploi des personnes handicapées**
- Indicateur 11 : La politique en faveur des personnes défavorisées
 - **Nombreux logements sociaux** dont 17 aménagés dans l'ancienne maison de retraite
 - **Exonération de la taxe d'aménagement** au profit des bailleurs sociaux
 - **Mise à disposition gratuite d'un accès à Internet** à l'espace public numérique
 - **Don de fournitures aux enfants d'Afghanistan**
 - **Appariement entre une école de Sikasso (Mali) et l'école de Donzenac + dons de livres**
 - **Divers dons de fournitures scolaires aux enfants du Maroc**

- **Adhésion à la banque alimentaire** en coordination avec l'assistante sociale de secteur
 - **Emission de bons alimentaires** pour les produits frais tels que la viande et le pain
 - **Organisation d'une collecte** « Banque Alimentaire » à l'Intermarché de Donzenac
 - **Accueil de jeunes délinquants pour la réalisation de leurs travaux d'intérêt général**
 - **Soutien à l'association « Familles Rurales » pour la création de jardins familiaux**
- Indicateur 12 : Tissu associatif important et actif avec mise à disposition de moyens matériels et financiers par la collectivité

Nombreuses manifestations sur le territoire : une trentaine d'associations est présente sur le territoire intervenant dans des domaines très variés (culturel, sportif, environnemental, historique, social...).

- Indicateur 13 : Préservation et mise en valeur du patrimoine
- **Dans le bourg** avec notamment la rénovation du Monument aux Morts pour le centenaire de la Première Guerre Mondiale et la 70^{ème} anniversaire de la Libération
 - **Dans les villages** avec la rénovation d'un séchoir à châtaignes, de puits, de fours à pain...
- Indicateur 14 : Accueil des populations

Organisation d'un **pot d'accueil**, chaque année, lors du forum des associations ; **remise de document de présentation de la commune ; offre locative suffisante.**

- Indicateur 15 : Maintien et développement des services publics
- **Présents majoritairement** sur la commune ou à proximité
 - **Mise en place d'une borne multi-services** à l'espace public numérique
 - **Restructuration des anciens locaux de La Poste :** aménagement d'une bibliothèque et d'un espace public numérique
 - **Amélioration continue du parc des sports et des loisirs :** restructuration de la piscine, construction d'un vestiaire sportif commun à la piscine et au football, modernisation du terrain d'honneur de football, aménagement d'un terrain de rugby, couverture d'un court de tennis, extension du boulodrome...
- Indicateur 16 : Une politique RH basée sur l'humain
- **La volonté d'assurer aux agents les meilleures conditions de travail**
 - **La formation** des agents notamment aux 1ers secours
 - **L'élaboration du document unique de prévention des risques professionnels**
 - **La volonté de concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle**

PISTES D'AMELIORATION

Poursuite des actions en faveur de l'enfance-jeunesse

Engager une réflexion avec l'école sur la participation au concours "J'aime mon patrimoine", organisé par la Fondation Culture & Diversité et la Fondation du patrimoine

Poursuite des actions en faveur des personnes âgées

Poursuite des actions en faveur des personnes handicapées

Poursuite des actions en faveur des personnes défavorisées

Poursuite des soutiens apportés au monde associatif

Poursuite du développement touristique

Maintien des actions en faveur de l'accueil des populations

Développement des services publics et soutien de la mise en place de services au public notamment grâce à la labellisation Village-Etape

Structuration de la politique culturelle en s'appuyant sur le monde associatif et sur les nouveaux services proposés par l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Brive

Finalité 4 : Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Les questions stratégiques :

- **L'Agenda 21 permet-il d'approfondir la connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire ?**

OUI : C'est l'objectif même de la mise en place de la politique de proximité. Elle permet de quadriller le territoire communal grâce à la désignation de correspondants locaux chargés d'aller à la rencontre des habitants et d'être à leur écoute. C'est également, de manière plus formalisée, le rôle des réunions de proximité, qui sont un lieu d'échange et d'écoute entre les habitants et les élus.

- **L'Agenda 21 permet-il de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, entre les générations et avec d'autres territoires ?**

OUI : Cette volonté de renforcer le lien social se retrouve tant dans la forme que sur le fond. Dans la forme, la collectivité a souhaité ouvrir les travaux d'élaboration de son Agenda 21 au plus grand nombre afin d'assurer la cohésion territoriale, sociale et intergénérationnelle des actions mises en œuvre. Les réunions du comité de pilotage sont publiques et ouvertes à tous. Sont également associés le Département, la Communauté d'Agglomération de Brive, les associations locales, en particulier celles œuvrant pour l'animation des villages, l'EHPAD, l'ALSH, le multi-accueil et l'école qui seront amenés à travailler ensemble au sein des comités des enfants et du comité des aînés.

Sur le fond, la notion de « bien vivre ensemble » traduit la volonté de la collectivité de garantir à ses habitants un cadre accueillant, d'être à leur écoute, de favoriser les échanges et de soutenir le monde associatif, tout en restant ouvert sur l'extérieur.

- **L'agenda 21 comporte-t-il une stratégie organisée de lutte contre la précarité ? L'agenda 21 favorise-t-il la cohérence de l'ensemble des politiques et actions menées par la collectivité et ses partenaires au service de la cohésion sociale et de la solidarité ?**

OUI : La commune travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie et les organismes œuvrant dans le domaine social (assistante sociale, mission locale...). Un système collaboratif basé sur l'information, la concertation et le soutien mutuel a donc été mis en place afin de créer une véritable synergie et d'agir de manière efficace et cohérente au regard de la complexité et de la multitude des situations et des dispositifs à mettre en œuvre.

- **La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?**

OUI : mise en place d'une politique de proximité avec la désignation de correspondants locaux et la tenue de réunions publiques sur le terrain ; divers plans d'aménagement des espaces publics dans le bourg et dans les villages ; soutien financier et technique au monde associatif ; ouverture de la commune sur l'Europe et le Monde...

POINTS FORTS

- Indicateur 17 : Démocratie participative :
 - **Affichage des informations** légales et présence de panneaux d'information dans les villages
 - **Développement du site Internet de la commune**
 - **Installation d'une borne tactile multimédia** sous le porche de la mairie recensant toutes les informations utiles à la vie locale et accessible 24h/24h via internet
 - **Mise en place d'une borne multi-services** à l'espace public numérique
 - **Installation d'un panneau lumineux d'information** sur la place de la Mairie
 - **Participation de tous aux décisions collectives** (appel à projets « Une idée pour ma commune » ; participation annuelle à la semaine du développement durable : organisation du concours photos « Zoom sur ma commune »)
 - **Edition annuelle du bulletin municipal avec élaboration d'une page pratique**
 - **Communication hors de la commune** (radio, presse locale, magazines)
 - **Organisation d'un forum de l'emploi**

- Indicateur 18 : Gestion des espaces publics/ Préservation de l'esthétique
 - **Prise en compte de la dimension « Développement Durable » dans le règlement du PLU** ; extension du droit de préemption urbain
 - **PPRI + PCS + DICRIM**
 - **Absence de constructions irrégulières et présence de réserves foncières**
 - **Diagnostic amiante effectué**
 - **Etude/mise en place d'un plan de circulation du Bourg** + réalisation du **guide des bonnes pratiques du stationnement** + **programme pluriannuel d'aménagements de sécurité routière**
 - **Qualité des espaces verts et propreté des rues et des édifices**
 - **Renforcement des actions de fleurissement** et organisation du concours des maisons fleuries
 - **Nouveau mobilier urbain mis en place**
 - **Aménagements paysagers du cimetière** et goudronnage des allées

- Indicateur 19 : équilibre urbain-rural
 - **Accessibilité au service public et services aux publics essentiels**
 - **Aménagement équilibré des espaces publics entre le bourg et les villages** : réalisation de 3 PAB (*pour le Bourg et les villages de Travassac et La Rochette*) ; réfection de la salle de Travassac ; création d'une salle à La Rochette...
 - **Protection du patrimoine architectural du bourg et mise en valeur du petit patrimoine des villages**
 - **Soutien aux associations d'animation du bourg et des villages**

- Indicateur 20 : Services au public :
 - **Présents et nombreux** sur le territoire grâce notamment à la labellisation Village-Etape
 - **Couvertures Internet et téléphonie** de bonne qualité sur l'ensemble de la commune
 - **Implication dans le tissu intercommunal**
 - **Tissu associatif riche**

- Indicateur 21 : Services de santé
 - **Présents et nombreux** sur le territoire
 - **Installation de défibrillateurs** dans le bourg et dans les villages + **formation des bénévoles des associations**
 - **Construction d'une Maison Médicale**
 - **Services aux personnes âgées** : EPHAD, service de soins infirmiers à domicile, instance gérontologie d'Allasac, service de transport des personnes âgées, repas des anciens et colis de Noël...

- Indicateur 22 : Cohésion Sociale, solidarité et ouverture sur l'extérieur
 - **Respect de la réglementation sur l'emploi des personnes handicapées**
 - **Soutien au projet « main dans la main » de l'ALSH**
 - **Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration et parmi les élus** : équilibre homme/femme tant dans l'effectif de la collectivité - le poste le plus haut dans la hiérarchie est d'ailleurs occupé par une femme -, qu'au sein du conseil municipal (parité)
 - **Ouverture sur l'extérieur** avec notamment l'existence d'un jumelage très actif avec la commune allemande de Wolframs-Eschenbach. Les deux communes et leurs 2 écoles ont d'ailleurs célébré ensemble le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée à Strasbourg, capitale européenne.
 - **Soutien au comité de jumelage pour l'organisation du marché de Noël**
 - **Nombreuses actions consacrées à la solidarité internationale et au développement.**

PISTES D'AMELIORATION

Poursuivre les actions en faveur de la mixité sociale et intergénérationnelle

Poursuivre le développement du site Internet et de la borne interactive

Poursuivre les actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine

Finalité 5 :**Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables****Les questions stratégiques :**

- **L'Agenda 21 intègre-t-il une stratégie d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables ?**

OUI : Diverses actions d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables ont été mises en place, en particulier sur les modes de déplacement alternatifs, les économies d'énergie, la préservation de la ressource en eau et la réduction de la production de déchets.

- **L'Agenda 21 permet-il la mobilisation des acteurs économiques vers une production responsable ?**

OUI : Des mesures d'accompagnement des divers acteurs du développement local vers des modes de production responsable et des filières durables sont en vigueur avec, par exemple, le règlement spécifique d'aménagement de la zone d'activités d'Escudier, le soutien aux « entreprises adaptées » du territoire ou la sensibilisation des agriculteurs au Développement durable.

- **L'agenda 21 favorise-t-il une démarche partenariale de développement des emplois et des compétences à l'échelle locale et une adaptation aux évolutions à venir ?**

OUI : La collectivité s'efforce de recenser les besoins des acteurs et de les mettre en relation, via notamment l'organisation du forum de l'emploi ou l'organisation de formations par union de collectivités.

- **L'agenda 21 favorise-t-il la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de production et de consommation responsables ?**

OUI : C'est l'action conjuguée de l'engagement en faveur du Développement durable et la mise en place de la politique de proximité. De nombreuses catégories sociaux-professionnelles sont présentes et échangent notamment au sein du comité de pilotage (agriculteurs, chefs d'entreprises, professions libérales, commerçants, employés, agents, étudiants, retraités...).

- **L'agenda 21 favorise-t-il la cohérence de l'ensemble des actions et politiques menées par la collectivité en faveur de la production et de la consommation responsables ?**

OUI : Les objectifs de production et de consommation responsables sont pris en compte dans toutes les décisions de la collectivité, en particulier dans la commande publique, dans les documents d'urbanisme et au travers de la stratégie de sensibilisation de la population aux gestes quotidiens à adopter pour réaliser des économies.

- **La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?**

OUI : affirmation d'une ingénierie financière et technique appliquée aux projets communaux (coordination et mutualisation), intégration de critères environnementaux dans la commande publique ; sensibilisation des enfants à la consommation responsable ; politique de réduction de la consommation de papier (généralisation des envois dématérialisés, acquisition de tablettes tactiles pour les conseillers municipaux)...

POINTS FORTS

- Indicateur 23 : Mesures d'incitation et d'appui aux modes de consommation durable et responsable

- **En matière de promotion des modes de déplacement alternatif :** sentiers de randonnée sur le territoire entretenus et balisés par la commune, mise en place d'un service de transport des personnes âgées des villages isolés vers le bourg une fois par semaine, mise en place d'un service de transport en commun à la demande par le Conseil Général, aménagement d'une aire de co-voiturage par le Conseil Général, mise en place d'un service de mise en relation des personnes souhaitant effectuer du co-voiturage par la commune, mise en place de parkings à vélos à l'école et place de la Mairie, création d'un pédibus à l'école, aménagement d'une aire de jeux et de stationnement à l'école maternelle avec l'aménagement de sentiers permettant de rendre accessible l'ensemble du groupe scolaire tout en sécurisant les déplacements piétonniers, soutien au passage du permis piétons des élèves, installation de radars pédagogiques...
- **En matière d'économies d'énergie :** extinction de l'éclairage public, opération de sensibilisation aux économies d'électricité à l'école, participation au défi « Familles à énergie positive » organisé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive...
- **En matière de préservation des ressources :** sensibilisation aux économies d'eau, mise à disposition de récupérateurs d'eau et de paillis...
- **En matière de réduction de la production des déchets :** mise en place de la Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagère, collecte du tri sélectif en porte à porte, mise à disposition de composteurs...
- **Au bio :** fourniture d'aliments bio au restaurant scolaire
- **Au gaspillage :** opération menée en partenariat avec la Sodexo au restaurant scolaire
- **A la consommation « éclairée » :** les repas du restaurant scolaire suivent les saisons et de la viande limousine est régulièrement servie aux enfants.
- **Achats de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics** (produits d'entretien, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et formation des agents, utilisation de papier recyclé et PEFC...)

- Indicateur 24 : Part des marchés de la collectivité intégrant des critères de développement durable

Tous les marchés de la collectivité intègre des clauses dites « durable ». A titre d'exemple, le marché à bons de commande pour la voirie exige une note environnementale relative au traitement des déchets, note qui est prise en compte pour l'appréciation de la valeur technique des candidats.

- Indicateur 25 : Favoriser les circuits courts

La commune s'efforce de privilégier les circuits courts dans le respect des prescriptions du code des marchés publics. La plupart des achats alimentaires sont effectués auprès des commerçants locaux.

- Indicateur 26 : Mesures en faveur d'un développement local durable

- **Soutien et accompagnement des activités agricoles et forestières** (espaces majoritaires et actifs consacrés à la culture et à l'élevage, mise à disposition de terrains pour les agriculteurs, prise en compte dans les documents d'urbanisme)
- **Politique d'accueil et de maintien des entreprises, des commerces et de l'artisanat** : zones d'activités, label Village-Etape, nombreuses reprises et créations d'entreprises, agrandissement d'entreprises existantes ; préservation et coexistence d'un tissu économique varié...
- **Valorisation économique du tourisme** :
 - Fréquentation majoritaire en période estivale
 - Labellisation Village-Etape : espaces et services mis à disposition gratuitement pour les touristes, visiteurs et randonneurs ; mobilisation des artisans, cafetiers, commerçants, hôteliers et restaurateurs du territoire
 - Antenne locale de l'office de tourisme intercommunal
 - Majoritaire en période estivale
 - Camping (60 emplacements et 14 chalets) à proximité du parc des sports et des loisirs incluant l'accès à la piscine municipale + installation d'un écran d'information dédié aux commerçants et aux manifestations pour inciter les estivants à se rendre dans le bourg
 - Supports de communication (*enveloppes, crayons, porte-clés, plaquettes...*)
 - Manifestations nombreuses et variées

PISTES D'AMELIORATION

Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs à la pratique d'une agriculture raisonnée

Développer et encourager les actions mettant en valeur les produits de la région

Mettre en place une stratégie de commande publique responsable

Former le personnel communal à la gestion et à la consommation responsable

Structurer une charte papier à destination des agents et des élus

Engager une réflexion sur le développement de l'écologie industrielle territoriale en lien avec les entreprises du territoire pour économiser des matières premières, mutualiser des moyens et des services....